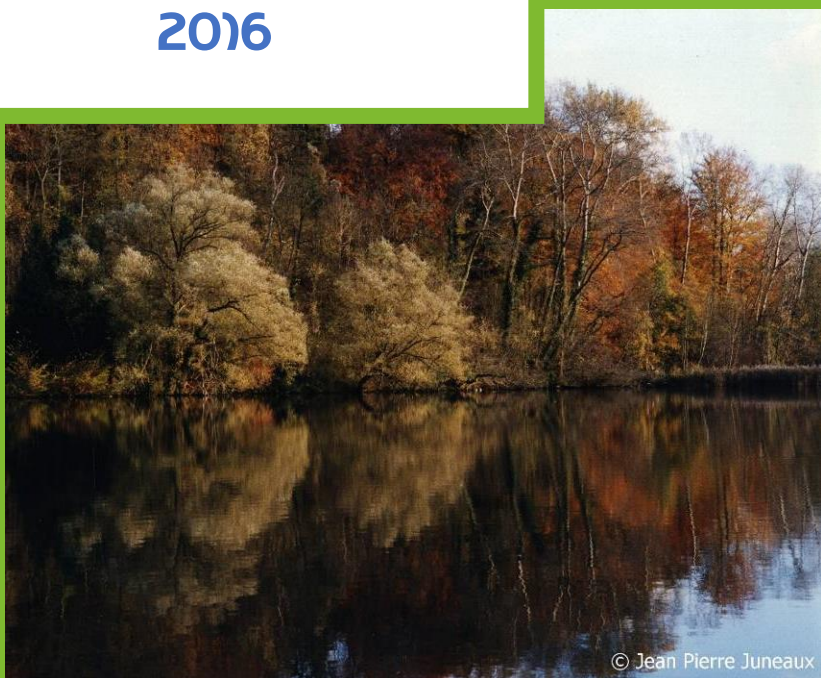




Rapport d'Activités 2016





LE SAGEBA	1
LE SAGE DE L'AUTOMNE	2
LE CONTRAT GLOBAL	3
LES ACTIONS DU SAGEBA EN 2016	4
I. Sur les ressources en eaux souterraines	4
I. 1) Suivi du réseau piézométrique des nappes du Lutétien et de l'Yprésien supérieur (Cuisien)	4
I. 2)	5
I. 3) Le Bassin d'Alimentation de Captages (BAC) d'Auger-Saint-Vincent	5
3) a) Le territoire	5
3) b) Actions engagées	6
I. 4) Autres captages d'eau potable du bassin versant	9
I. 5) Volet phytosanitaires non agricoles	9
II. Sur les ressources en eaux superficielles	10
II. 1) Réseau de mesures de la qualité des affluents de l'Automne	10
II. 2) Mise en œuvre du Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien (PPRE)	13
2) a) Travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE	13
2) b) Typologie des travaux d'entretien du PPRE	19
2) c) Travaux d'entretien du PPRE	20
2) d) Etudes de restauration	23
2) e) Réseau d'alerte sur les pollutions et les atteintes au milieu	25
II. 3) Actions sur les zones humides	26
3) a) Cartographie des zones humides	26
3) b) Accompagnement à la restauration de zone humide	26
3) c) Hiérarchisation des zones humides de la vallée de l'Automne	27
III. Gouvernance	28
IV. Communication	29
IV. 1) Site Internet et réseaux sociaux	29
IV. 2) Journée techniques	29
2) a) Sur les travaux de restauration	29
2) b) Sur les captages d'Auger-saint-Vincent	29
IV. 3) Supports de communication	30
IV. 4) Exposition du concours photo du SAGEBA	30
IV. 5) Interventions diverses	31
5) a) Auprès des scolaires	31
5) b) Auprès des autres acteurs	31



TABLE DES ILLUSTRATIONS

Tableau 1: Bilan budgétaire 2016	1
Figure 1: Arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE de l'Automne	2
Figure 2: Synthèse des actions du contrat global – bilan 2016	3
Figure 3: Charte d'entretien des espaces publics	9
Figure 4: Panneau de présentation du SAGEBA	30
Photo 1: station d'épuration de Béthisy-Saint-Pierre (en cours de construction)	3
Photo 2: Vergers pâturés par des moutons	7
Photo 3: Station du ru de Bonneuil	10
Photo 4 : Ru de Bonneuil avant travaux	13
Photo 5 : Ru de Bonneuil après travaux	13
Photo 6: Mise en place de la terre sur le ru de Bonneuil	13
Photo 7: Talutage des berges en pente douce sur le ru de Fond de Vaux	14
Photo 8 : ru du Fond de Vaux après travaux	14
Photo 9 : Epis déflecteurs sur l'Automne	14
Photo 10 : Epis déflecteurs sur le ru Saint-Mard	17
Photo 11: Recharge granulométrique sur l'Automne	17
Photo 12: Réouverture du ru Coulant	17
Photo 13 : Lavoir d'Orrouy après l'arasement du seuil et la mise en place de la recharge en cailloux	18
Photo 14: Ru Vésio avant (à gauche) et après les travaux (à droite)	18
Photo 15: Ru Hironnelle restauré	19
Photo 16: Jeunes saules taillés en têtard sur l'Automne	20
Photo 17 : Chablis avant et après intervention sur l'Automne	20
Photo 18: Résineux en cours d'abattage sur le ru de Bonneuil	20
Photo 19: Abattage en cours sur le ru de Morcourt	23
Photo 20: Automne rectiligne au Berval	24
Photo 21: Pêche à l'électricité dans l'Automne sur le secteur du Berval	24
Photo 22: Protections de berge non adaptées sur le ru Ville	25
Photo 23: Buse sur le ru de Morcourt	25
Photo 24: Journée sur les travaux en rivière	29
Photo 25: Journée sur les captages d'Auger-Saint-Vincent	29
Photo 26: Exposition photos du SAGEBA à Béthisy-Saint-Martin	30
Carte 1: Carte de délimitation du BAC	6
Carte 2: Suivi de la qualité des affluents de l'Automne	11
Carte 3: Localisation des travaux de restauration de rivière	15
Carte 4 : Réseau hydrographique entretenu en 2016	21
Carte 5: Communes et intercommunalités du SAGEBA	28



Le mot du président :

2016 a permis de tenir nos engagements en termes d'études et travaux. 2017 en verra la continuité, tout en nous préparant à la nouvelle gouvernance de 2018, qui s'attachera sans aucun doute à poursuivre notre volonté de préserver notre belle vallée.

Le Syndicat d'Aménagement et de Gestion des Eaux du Bassin Automne (SAGEBA) est un syndicat de rivières compétent pour réaliser l'entretien et la restauration des cours d'eau, ainsi que la préservation des zones humides. Le SAGEBA est administré par un comité syndical composé de 78 délégués titulaires et 78 délégués suppléants, désignés par les communes du bassin versant.

Pour remplir ces missions, il s'appuie sur la réglementation, et notamment sur une Déclaration d'Intérêt Général lui permettant d'accéder aux berges des cours d'eau afin d'en

réaliser l'entretien. Ce travail est un complément à l'obligation d'entretien des berges qu'ont les propriétaires riverains. Cet entretien permet d'éviter que des gros arbres morts ne tombent dans la rivière et ne forment des embâcles, qui bloquent l'écoulement des eaux ; ou de retirer ceux-ci une fois tombés dans l'eau.

Le SAGEBA est la structure porteuse du contrat global pour l'Automne et du SAGE de l'Automne, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Automne, un document de planification visant à atteindre le bon état écologique (biologique, physico-chimique et chimique) des masses d'eau (souterraines et superficielles), demandé par une directive européenne retranscrite en droit français.

Tableau 1: Bilan budgétaire 2016

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	324 637€	309 753€
Investissement	164 248€	112 895€

Le compte administratif 2016 présente, pour la section de fonctionnement, un déficit d'exercice de 14 885 € qui sont compensés par les 195 677 € issus de l'excédent antérieur reporté et un déficit d'exercice de - 51 353 € en section d'investissement. Celui-ci sera comblé par les subventions d'aide qui n'ont pas encore été perçues. L'ensemble des communes du SAGEBA ont participé au budget du syndicat à hauteur de 103 791 €.

Coordinateurs :

- Président : Philippe PEIFFER
- Vice-président : Jean-Philippe BONNEL

Equipe :

- Animatrice captages : Rachel L'HELGOUAC'H
- Animatrice du SAGE et du contrat global : Mathilde GASTON
- Technicien de rivières : Christophe LETOT
- Secrétaire-comptable : Isabelle MARION
- Chargé de mission zones humides : Victor VEEGAERT

Un SAGE est un document de planification visant à atteindre des objectifs de bon état pour la ressource en eau dans sa globalité (cours d'eau, pièces d'eau, nappes souterraines et milieux humides), et ceci à l'échelle d'un territoire cohérent d'un point de vue hydraulique. Un projet de SAGE s'appuie à la fois sur une logique de bassin versant et de développement local.

Le SAGE est élaboré collectivement par les acteurs de l'eau du territoire regroupés au sein d'une assemblée délibérante, la commission locale de l'eau (CLE). Celle-ci est présidée par un élu local et se compose de trois collègues : les collectivités territoriales, les usagers (agriculteurs, industriels, propriétaires fonciers, associations, etc.) ainsi que l'Etat et ses établissements publics. En 2016, la CLE du SAGE de l'Automne s'est réunie une fois.

L'enquête publique du SAGE révisé a eu lieu du 21 octobre au 21 novembre, et a abouti à l'avis favorable du commissaire-enquêteur rendu le 3 janvier 2016. La CLE a ensuite validé le SAGE le 2 février, avec quelques légères modifications pour prendre en compte les remarques émises.

Le SAGE de l'Automne a été approuvé par arrêté inter-préfectoral le 10 mars 2016. Il identifie 5 enjeux majeurs :

- Maîtriser les prélèvements pour garantir un bon état quantitatif des ressources souterraines et de surface
- Poursuivre la reconquête de la qualité des eaux de surface et préserver la qualité des eaux souterraines
- Développer et préserver le potentiel écologique fort du bassin versant de l'Automne et des milieux associés
- Maîtriser les risques d'inondation et de coulées de boue pour assurer la sécurité des personnes et limiter les transferts de polluants aux cours d'eau
- Mettre en œuvre le SAGE pour atteindre les objectifs des 4 enjeux précédents

Ces enjeux sont regroupés sous 16 objectifs généraux, eux-mêmes déclinés en 71 dispositions, inscrites dans le PAGD, auquel les décisions administratives et les documents d'urbanisme doivent être compatibles. Le règlement, quant à lui, comprend 7 articles opposables aux tiers et aux décisions administratives prises dans le domaine de l'eau.

En 2016, Les dossiers suivants ont été soumis à l'avis de la CLE :

- Projet de Modification n°1 du PLU de la commune de Gilocourt.
- Dossier de déclaration sur la gestion des eaux pluviales du futur lotissement « Champ Margot » sur la commune de Saint-Sauveur.
- Dossiers d'autorisations concernant l'épandage des boues de la station d'épuration de Seine-Aval.

Le SAGEBA accompagne également les collectivités dans l'élaboration ou la révision de leurs documents d'urbanisme.

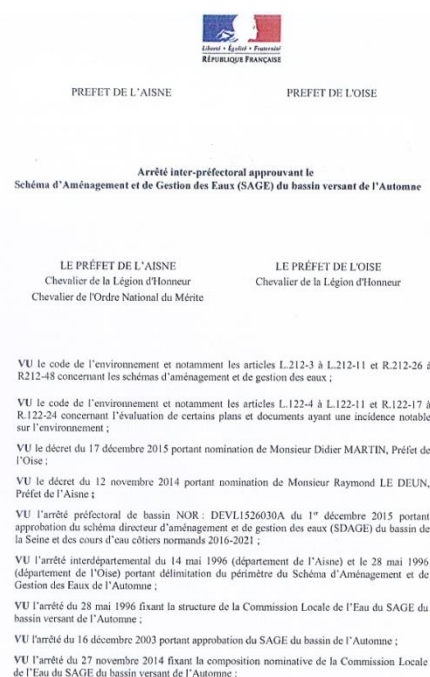


Figure 1: Arrêté inter-préfectoral d'approbation du SAGE de l'Automne

Le SAGEBA est la structure porteuse du contrat global pour l'Automne, qui permet de mettre en œuvre des actions prioritaires pour le milieu et des actions du SAGE de 2003. Ce programme regroupe 54 actions pour 27 signataires, pour un budget prévisionnel de 21 635 000 € HT (dont 6 millions pour des actions complémentaires).

Ces actions sont regroupées en plusieurs thématiques :

- Gouvernance
- Améliorer la connaissance du milieu et en faire le suivi
- Résorber les flux de pollution (assainissement collectif et non collectif, limitation des usages de pesticides)
- Renforcer la qualité écologique des milieux aquatiques et humides (entretien et restauration de cours d'eau et de zones humides)
- Protéger et sécuriser la ressource en eau potable
- Protéger et sécuriser la ressource
- Sensibiliser le public

L'année 2016 était la 5^{ème} année de mise en œuvre de ce contrat. Certaines actions se sont achevées, comme la deuxième tranche des travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau du PPRE, l'enquête publique du SAGE Automne ou les enquêtes géotechniques de la nouvelle station d'épuration de Béthisy-Saint-Pierre, et de nouvelles actions ont pu être lancées, comme l'étude de reméandrage de l'Automne et de restauration des zones humides au Berval, les études parcellaires en vue de la construction de la station d'épuration d'Auger-Saint-Vincent ou la recherche d'une nouvelle ressource dans le secteur de Feigneux.

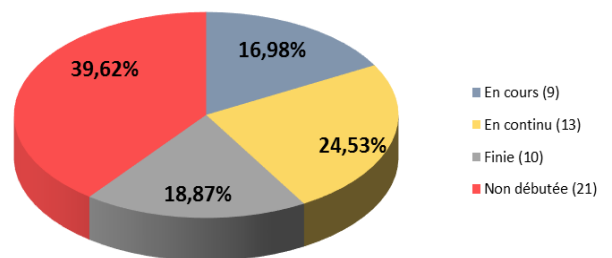


Figure 2: Synthèse des actions du contrat global - bilan 2016



Photo 1: station d'épuration de Béthisy-Saint-Pierre (en cours de construction)

LES ACTIONS DU SAGEBA EN 2016

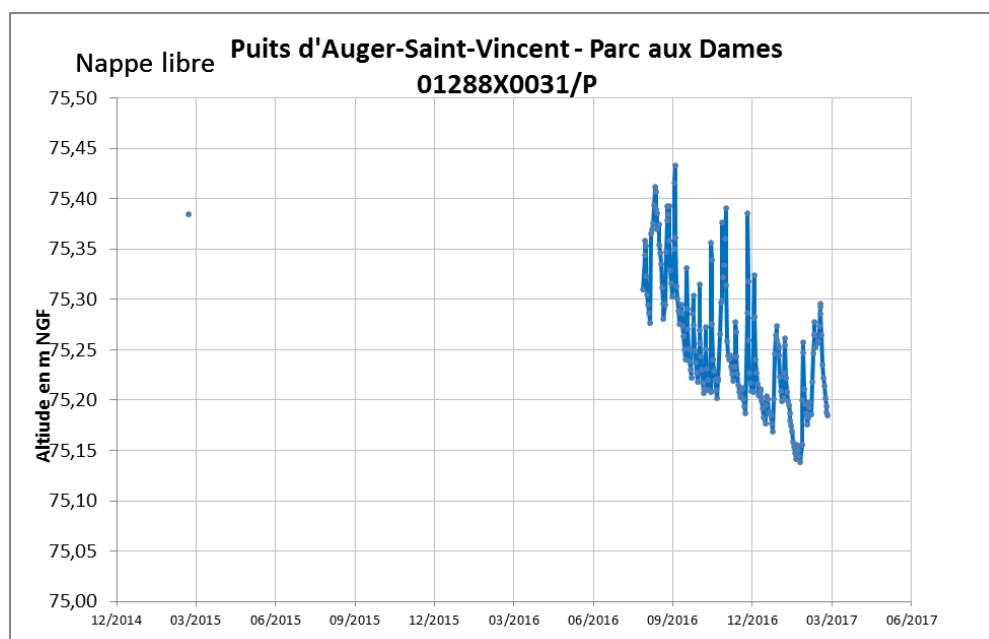
I. Sur les ressources en eaux souterraines

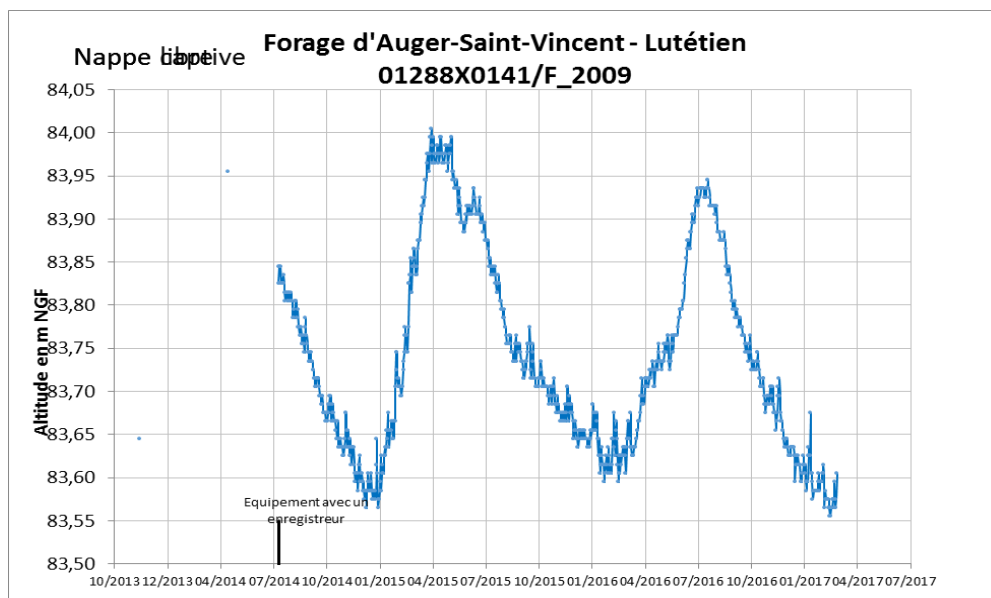
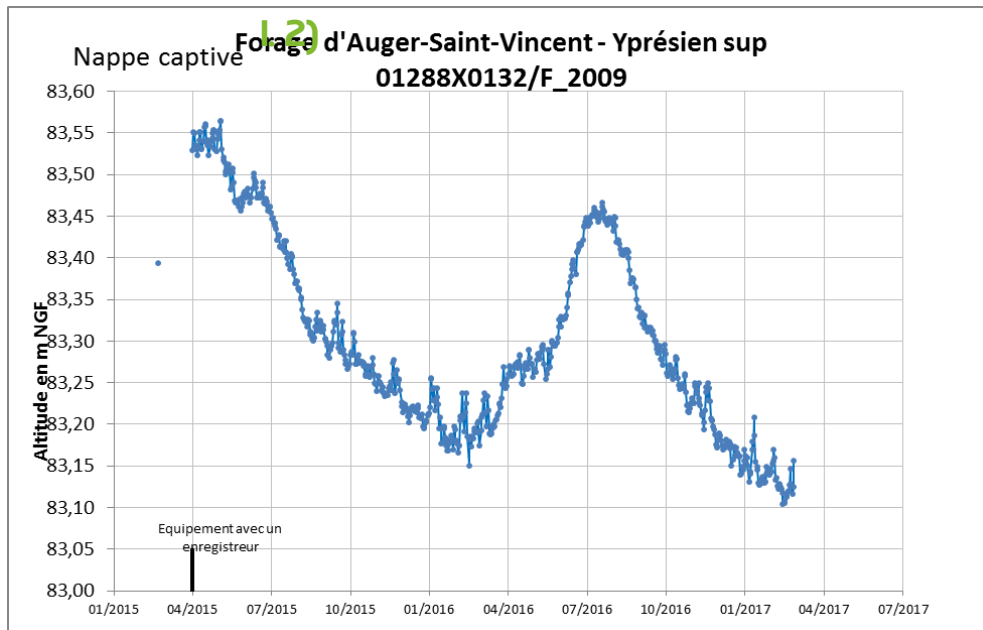
I. 1) Suivi du réseau piézométrique des nappes du Lutétien et de l'Yprésien supérieur (Cuisien)

Cette année, le BRGM a mis en place 3 piézomètres suite à l'étude « campagnes de mesures et cartes piézométriques basses et hautes eaux dans le Bassin Parisien » :

- Deux sur les captages de la CCPV (forêt Ormoy-Villers)
- Un dans le puit du château du Parc aux Dames (Auger-Saint-Vincent)

Ces piézomètres sont suivis et les données sont récoltées trimestriellement, avec pour objectif de capitaliser des connaissances sur les variations des niveaux des nappes, ce qui pourrait permettre de mieux comprendre les problématiques d'assecs de la Sainte-Marie.





I. 3) Le Bassin d'Alimentation de Coptoges (BAC) d'Auger-Saint-Vincent

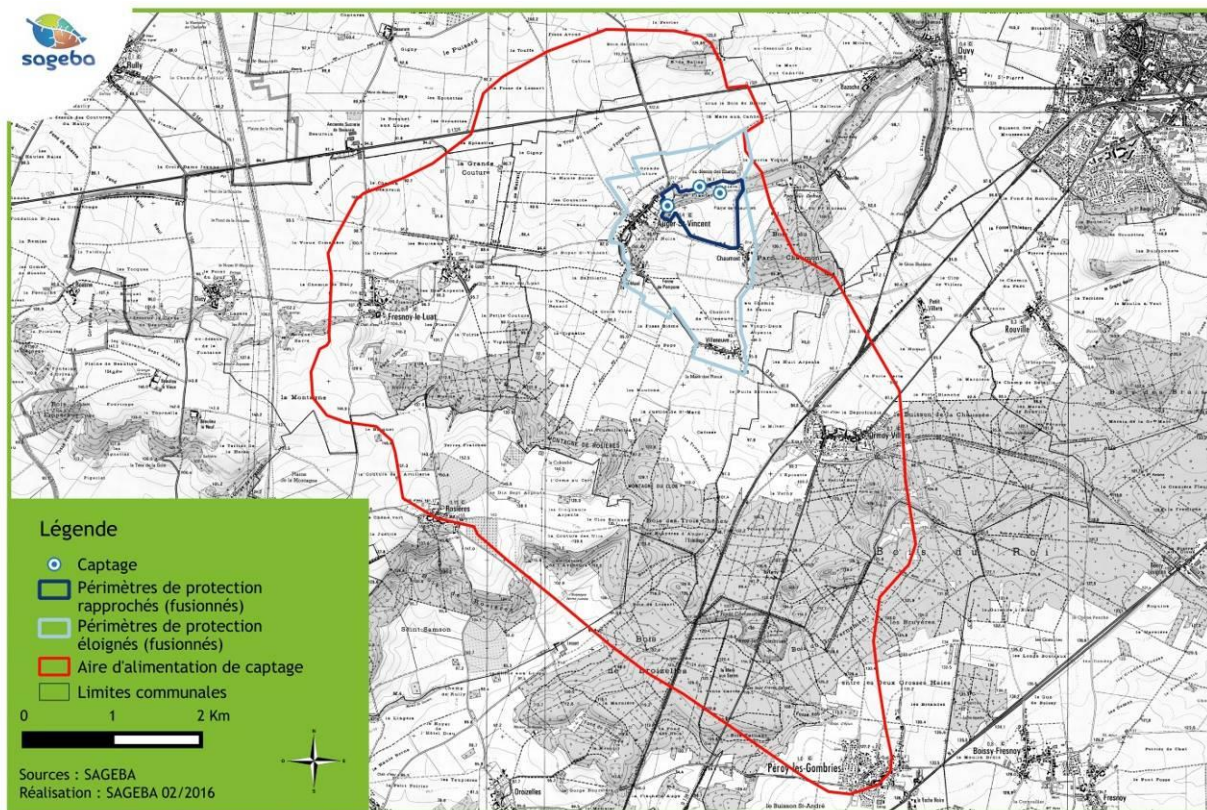
3) a) Le territoire

Le Syndicat Intercommunal d'Adduction en Eau Potable (SIAEP) d'Auger-Saint-Vincent qui se compose de 12 communes, est alimenté par 4 captages, pour une production annuelle de 1,5 millions de m³. Depuis octobre 2014, l'animation de l'étude BAC des captages est réalisée par le SAGEBA. Le syndicat fournit de l'eau potable à 14 communes, dont Crépy-en-Valois (80 % de la production) et Ormoy-Villers qui ne font pas partie du syndicat.

Les eaux captées au niveau de 2 des 4 captages : F1 (6,5m de profondeur) et F2bis (19,25m de profondeur) appartiennent à la nappe libre des calcaires du Lutétien. Ces deux captages sont classés prioritaires pour l'Agence de l'Eau et ils font partie des 500 nouveaux captages prioritaires de la « conférence environnementale ». Dans le cadre du 5ème programme d'actions de la Directive Nitrates, le territoire a été classé en Zone d'Action Renforcée (ZAR).

La reconquête de la qualité de l'eau potable, en particulier pour le paramètre nitrates, est l'enjeu prioritaire du territoire. En effet, les teneurs en nitrates des eaux sont proches et même dépassent occasionnellement le seuil de potabilité fixé à 50 mg/L.

Afin de préserver la ressource en eau potable, le SIAEP d'Auger-Saint-Vincent a fait réaliser une étude de délimitation du bassin d'alimentation des captages aboutissant à l'élaboration d'un programme d'actions.



Carte 1: Carte de délimitation du BAC

Sept communes sont incluses dans le périmètre du BAC : Auger-Saint-Vincent, Fresnoy-le-Luat, Trumilly, Rosières, Versigny, Ormoy-Villers, Peroy-les-Gombries. La surface totale du territoire est de 3 544 ha dont 1/3 de forêt.

Le programme d'actions se compose de 5 volets : « assainissement », « autres activités urbaines », « produits phytosanitaires en zones non agricoles », « industries et artisanats » et « agricole ».

3) b) Actions engagées

- **Volet assainissement**

En 2016, des rencontres ont eu lieu avec les structures et les personnes ressources en Assainissement Non Collectif (ANC) sur le BAC.

La commune d'Auger-Saint-Vincent a lancé les études parcellaires et géotechniques, ainsi que les levés topographiques préalables à la construction d'une station d'épuration.

- **Volet industrie**

Ce volet consiste à réaliser un recensement des industries et des artisans présents sur le territoire. Grâce à l'inventaire de la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) de l'Oise, il a été dénombré 48 entreprises.

De plus, grâce à la CCPV, 145 entreprises et artisans sont recensés au total sur le territoire.

En 2016, un prédiagnostic réalisé par la CCIT de l'Oise a eu lieu sur le BAC d'Auger-Saint-Vincent.

- **Volet agricole**

Les exploitations du BAC sont spécialisées dans la production de céréales (blé et colza) et de betteraves. Un arboriculteur exploite également sur le BAC. La Surface Agricole Utile (SAU) représente 2 180 ha du territoire et une trentaine d'agriculteurs. On dénombre 17 corps de ferme sur le territoire.

En mars 2016, le territoire a été qualifié d'« action exemplaire » par le préfet du bassin Seine-Normandie.

Le projet Is'Eau

Dès 2013, un groupe d'agriculteurs volontaires s'est rassemblé dans l'association Terr'Avenir pour travailler sur la performance économique et la protection de la ressource en eau. Le « projet Is'Eau » est né d'une réponse à l'appel à projet lancé par l'AESN en 2014 sur la protection de l'eau des pollutions diffuses. Ce projet regroupe 12 exploitations sur 72 % de la SAU du BAC sous un principe d'amélioration continue, son but est d'avancer vers une démarche collective et volontaire de progrès pour réduire l'impact de l'agriculture sur la qualité de l'eau tout en créant des filières courtes et vertueuses.



Les actions se déclinent sous deux formes d'innovations :

- **L'innovation territoriale** implique une modification du système de production agricole actuel :
 - La filière de biomasse : le travail s'articule pour mettre en place des cultures énergétiques (ex : miscanthus) qui sont faibles consommatrices d'azote. En parallèle, une étude de faisabilité pour le projet de réseau de chaleur sur la commune d'Auger-Saint-Vincent est en cours. Des devis ont été effectués avec la chambre d'agriculture pour lancer l'étude de gisement.
 - La diversification de la rotation : l'implantation de luzerne (culture nécessitant peu d'intrants et limitant les fuites de nitrates) a été effectuée sur 100 ha de zones sensibles du territoire. A proximité du BAC, un méthaniseur avec un séchoir existe, sur lequel la luzerne est séchée avant d'être donnée en alimentation à des taurillons ou exportée.
 - Deux agriculteurs se sont convertis à l'agriculture biologique : d'une part, 40 ha voire plus dans les années à venir et, d'autre part, la conversion d'une exploitation complète grâce à l'introduction de moutons sous vergers (100 ha de vergers et 100 ha de grandes cultures), avec un suivi d'essai pour cette dernière afin d'estimer les impacts positifs. En 2016, 18 hectares supplémentaires sont en conversion.



Photo 2. Vergers pâtures par des moutons

- **Les innovations collectives** permettent de travailler en commun sur certaines thématiques en mettant en place des expérimentations.
 - La réalisation d'essais sur les intercultures, depuis 2014 : il s'agit de valoriser les couverts hivernaux en réalisant des essais à l'échelle de la parcelle chez les agriculteurs volontaires. En 2016, les 12 participants avaient une parcelle en essai avec 2 à 6 modalités différentes.
 - L'expérimentation sur les moyens de mesurer les transferts d'azote dans le sol : l'objectif est de concevoir ou identifier une méthode simple et robuste pour permettre aux agriculteurs de mesurer l'évolution du taux de nitrates rapidement et de moduler la fertilisation au mieux. Sur cette thématique, des essais ont été mis en place sur certaines parcelles et des démonstrations de matériel ont été effectuées. En 2016, l'investissement dans un Nitracheck (pour réaliser directement les analyses de la teneur en nitrates dans le sol) et des bougies poreuses ont eu lieu.
 - Afin de lancer un observatoire des pratiques de fertilisation des agriculteurs du BAC, d'identifier les zones à risque pour les pertes de nitrates et d'optimiser les intrants azotés, il est proposé à l'ensemble des 30 agriculteurs du BAC un contrat azote. C'est un réseau de mesures de 3 reliquats d'azote par an pendant 3 ans sur deux parcelles par agriculteur. En 2016, 18 agriculteurs ont signé le contrat. 5 campagnes de prélèvements ont eu lieu et une réunion de présentation des premiers résultats a été organisée.

Autres actions agricoles

- **Mesures Agro-Environnementales Climatiques (MAEC)**

Les MAEC permettent aux agriculteurs qui souhaitent se lancer dans une démarche innovante et respectueuse de l'environnement de débloquer des fonds Européens, basé sur un engagement sur 5 ans. Le SAGEBA a accompagné la chambre d'agriculture pour la rédaction du dossier administratif pour ouvrir le territoire aux aides, en partenariat avec le SIAEP d'Auger-Saint-Vincent. En 2015, un agriculteur s'est engagé sur une centaine d'hectares pour une MAEC. Cependant, en 2016, le mode de calcul des Indicateurs de Fréquence de Traitements phytosanitaires (IFT) a changé, intégrant le traitement de semence, alors qu'en parallèle l'IFT de référence n'a pas évolué. C'est pourquoi cette année, malgré l'intérêt d'un autre agriculteur pour se lancer dans la démarche, les 2 agriculteurs se sont désengagés de leurs MAEC.



- **Plan de Compétitivité et d'Adaptation des Exploitations Agricoles (PCAE)**

Le PCAE est un dispositif qui permet de recevoir des aides européennes pour des investissements améliorant la performance économique, environnementale, sanitaire et sociale. Le SAGEBA accompagne les agriculteurs souhaitant répondre à cet appel à projet.

En 2014, trois dossiers avaient été réalisés, dont un pour l'aménagement de l'aire du pulvérisateur avec un phytobac. En 2016, un projet d'implantation de haies et d'option sur pulvérisateur a été accompagné. Cependant, l'année étant catastrophique, ces projets sont en attente.

- **Climagri®**

Des subventions ont été obtenues (ADEME et Conseil Régional) pour mettre en place une étude des impacts climatiques de l'activité agricole et forestière du territoire, grâce à l'outil



Climagri®. L'outil Climagri entre dans le plan climat énergie de la CCPV, le projet a donc reçu les accords pour agrandir les limites au territoire entier de la collectivité.

I. 4) Autres captages d'eau potable du bassin versant

Le SAGEBA accompagne le projet de nouveau forage de la commune de Feigneux, qui regroupe les communes de Vauciennes, Vaumoise, Coyolles, Russy-Bémont et l'industrie Bonduelle de Russy-Bémont, repris en 2016 par la CCPV. Le SAGEBA suit également les échanges sur les Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) du bassin versant.

Les communes de Vauciennes et Vaumoise, qui possèdent des captages considérés comme prioritaires par l'Agence de l'Eau, se sont lancées dans un groupement de commande pour réaliser deux études BAC (lancement de l'étude en 2017).

I. 5) Volet phytosanitaires non agricoles

En Picardie, il existe une charte d'entretien des espaces publics proposée par l'Agence de l'Eau et le Conseil Régional. L'objectif de cette charte est de préserver la ressource en eau et les milieux aquatiques en maîtrisant les risques de pollutions liées aux pratiques de désherbage des espaces publics. Elle est basée sur une démarche volontaire et progressive de la commune et se compose de 5 niveaux d'engagement sur une durée pouvant aller de 3 à 5 ans. La charte permet de débloquent des subventions pour l'acquisition de matériels, la formation des agents aux techniques alternatives à l'utilisation de pesticides et la communication de la démarche entreprise auprès des habitants.



Figure 3: Charte d'entretien des espaces publics

La commune d'Auger-Saint-Vincent a signé la charte au niveau 4. De plus, durant l'année, trois démonstrations de matériels alternatifs aux produits phytosanitaires ont eu lieu, auxquelles ont participé au moins une fois les sept communes du BAC.

Sur l'ensemble du bassin versant de l'Automne, à la fin de l'année 2016, cinq communes ont signé la charte d'entretien des espaces publics et une douzaine de communes sont dans une démarche similaire.

Dans le cadre de cette démarche volontaire, le SAGEBA peut être un appui pour les procédures administratives, une aide technique, notamment pour l'acquisition de matériel spécifique, et peut organiser des démonstrations de matériel. Il peut également accompagner la collectivité sur les outils de communication et la mise en place d'un plan de communication.

Les actions du SAGEBA :

- Accompagnement des collectivités dans leur démarche de réduction de l'utilisation de pesticides et d'herbicides
- Organisation de journées de démonstration de matériel alternatif aux produits phytosanitaires
- Réalisation des plans de gestion différenciée des communes d'Auger-Saint-Vincent et de Trumilly
- Présentations en conseils municipaux
- Lien entre le CPIE (porteur de panneaux de communication) et les communes

II. Sur les ressources en eaux superficielles

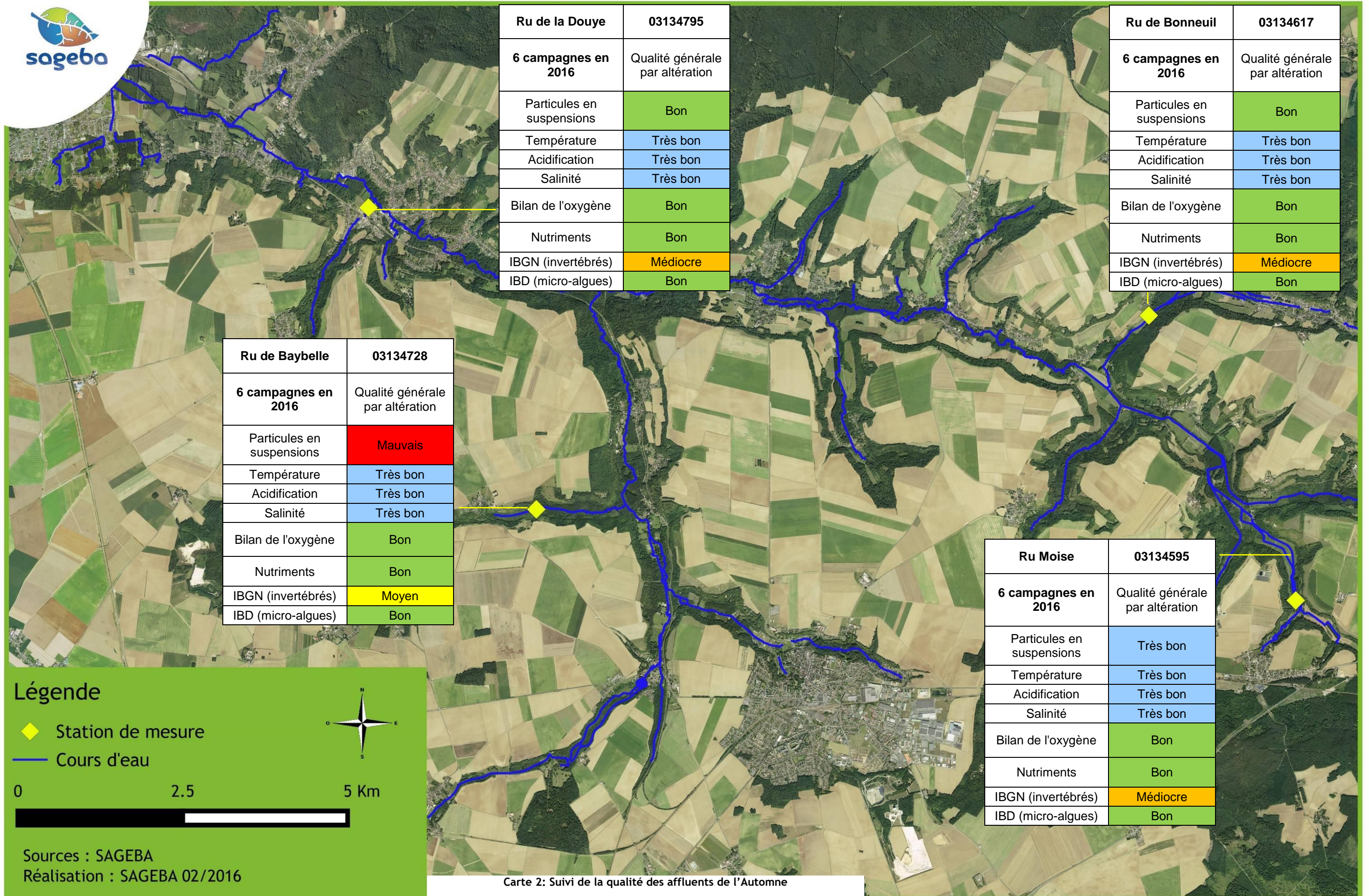
II. 1) Réseau de mesures de la qualité des affluents de l'Automne

Le réseau de mesures de la qualité de quatre affluents du bassin versant (les rus de la Douye, de Bonneuil, de la Moise et de Baybelle) a été poursuivi en 2016. Ce réseau est complémentaire à celui de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie qui suit déjà les autres cours d'eau avec un objectif de bon état sur le territoire (Automne, Sainte-Marie et ru des Taillandiers).



Photo 3: Station du ru de Bonneuil

En 2016, les résultats des mesures physico-chimiques et diatomiques (analyses des diatomées) montrent une bonne qualité sur l'ensemble des cours d'eau. En revanche, les résultats hydrobiologiques (analyses des invertébrés) présentent des résultats moyens pour le ru de Baybelle et le ru de Bonneuil et médiocres pour le ru de la Douye et le ru de la Moise.



Ru de la Douye	03134795
6 campagnes en 2016	Qualité générale par altération
Particules en suspensions	Bon
Température	Très bon
Acidification	Très bon
Salinité	Très bon
Bilan de l'oxygène	Bon
Nutriments	Bon
IBGN (invertébrés)	Médiocre
IBD (micro-algues)	Bon

Ru de Bonneuil	03134617
6 campagnes en 2016	Qualité générale par altération
Particules en suspensions	Bon
Température	Très bon
Acidification	Très bon
Salinité	Très bon
Bilan de l'oxygène	Bon
Nutriments	Bon
IBGN (invertébrés)	Médiocre
IBD (micro-algues)	Bon

Ru de Baybelle	03134728
6 campagnes en 2016	Qualité générale par altération
Particules en suspensions	Mauvais
Température	Très bon
Acidification	Très bon
Salinité	Très bon
Bilan de l'oxygène	Bon
Nutriments	Bon
IBGN (invertébrés)	Moyen
IBD (micro-algues)	Bon

Ru Moise	03134595
6 campagnes en 2016	Qualité générale par altération
Particules en suspensions	Très bon
Température	Très bon
Acidification	Très bon
Salinité	Très bon
Bilan de l'oxygène	Bon
Nutriments	Bon
IBGN (invertébrés)	Médiocre
IBD (micro-algues)	Bon

Légende

- ◆ Station de mesure
- Cours d'eau



Sources : SAGEBA
Réalisation : SAGEBA 02/2016

Carte 2: Suivi de la qualité des affluents de l'Automne



II. 2) Mise en œuvre du Programme Plurionnel de Restauration et d'Entretien (PPRE)

2) a) Travaux de restauration et de continuité écologique du PPRE

- **Renaturation par reméandrage du ru de Bonneuil à Bonneuil-en-Valois**

Le ru de Bonneuil avait subi un recalibrage de son lit dans la pâture au centre du village. Le piétinement des berges avait également participé à l'élargissement du ru et à son colmatage (dépôt de vase). D'une largeur naturelle d'environ 1m, le ru de Bonneuil mesurait jusqu'à 5m de large. Les herbiers envahissaient totalement son lit et perturbaient considérablement les écoulements.



Photo 4 : Ru de Bonneuil avant travaux



Photo 5: Ru de Bonneuil après travaux

Il a été entrepris le reprofilage complet du ru de Bonneuil sur une longueur de 130m. Un lit d'une largeur d'environ 1m a été redessiné en créant des légers méandres. Il a été apporté de la terre végétale qui a été mise en place à l'aide d'une pelle à grand bras et d'une mini-pelle.



Photo 6: Mise en place de la terre sur le ru de Bonneuil

Quelques chiffres :

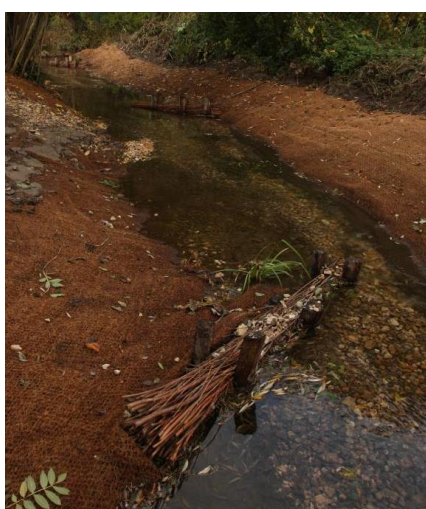
- 220 épis déflecteurs en génie végétal
- 130 m de cours d'eau restaurés par reméandrage
- 430 m de cours d'eau reprofilés par talutage de berge en déblai/remblai
- Financement global : 80% AESN, 20% SAGEBA

- **Renaturation du ru de Fond de Vaux à Duvy**

Le ru de Fond de Vaux avait subi des travaux de curage perturbant sa fonctionnalité de manière importante (écoulement lentique, largeur du lit trop importante, colmatage du substrat). Cet affluent de la Sainte-Marie borde des jardins potagers et n'était plus entretenu voire même servait à entreposer tout un tas de débris.

Une restauration a été réalisée sur un secteur de 100m.

Photo 7: Talutage des berges en pente douce sur le ru de Fond de Vaux



Dans un premier temps, un entretien de la végétation a été réalisé (étêtage de saules, élagage, et coupe). Les berges relativement droites ont été arasées et reprofilées en pente douce. Le lit a ainsi été resserré. Des épis déflecteurs ont été mis en place (9) et une recharge en cailloux a été effectuée directement dans le lit du cours d'eau (30m³).

Photo 8 : ru du Fond de Vaux après travaux

- **Mise en place d'épis déflecteurs**

- Sur l'Automne à Coyolles, Vauciennes, Orrouy, Béthisy-Saint-Martin et Verberie



Photo 9 : Epis déflecteurs sur l'Automne

Plusieurs portions de l'Automne ne présentaient pas des faciès d'écoulements diversifiés. La qualité de l'Automne était considérée comme pauvre en matière de diversité. Il a été mis en place 34 épis déflecteurs en génie végétal répartis sur différents secteurs lentiques (à vitesse de courant lente). Ces aménagements permettent de redynamiser la rivière et de créer des zones de dépôt (banquettes) favorables au développement d'herbiers aquatiques. L'effet des déflecteurs permet l'auto-curage de la rivière (évacuation naturelle de la vase

- Sur le ru de Baybelle à Rocquemont, Séry-Magneval et Glaignes

Afin de redynamiser ce ru forestier, 50 épis déflecteurs en génie végétal ont été aménagés. Les épis ont été répartis sur 1480m.

Travaux de restauration des cours d'eau Tranche 2

Légende

Travaux prévus

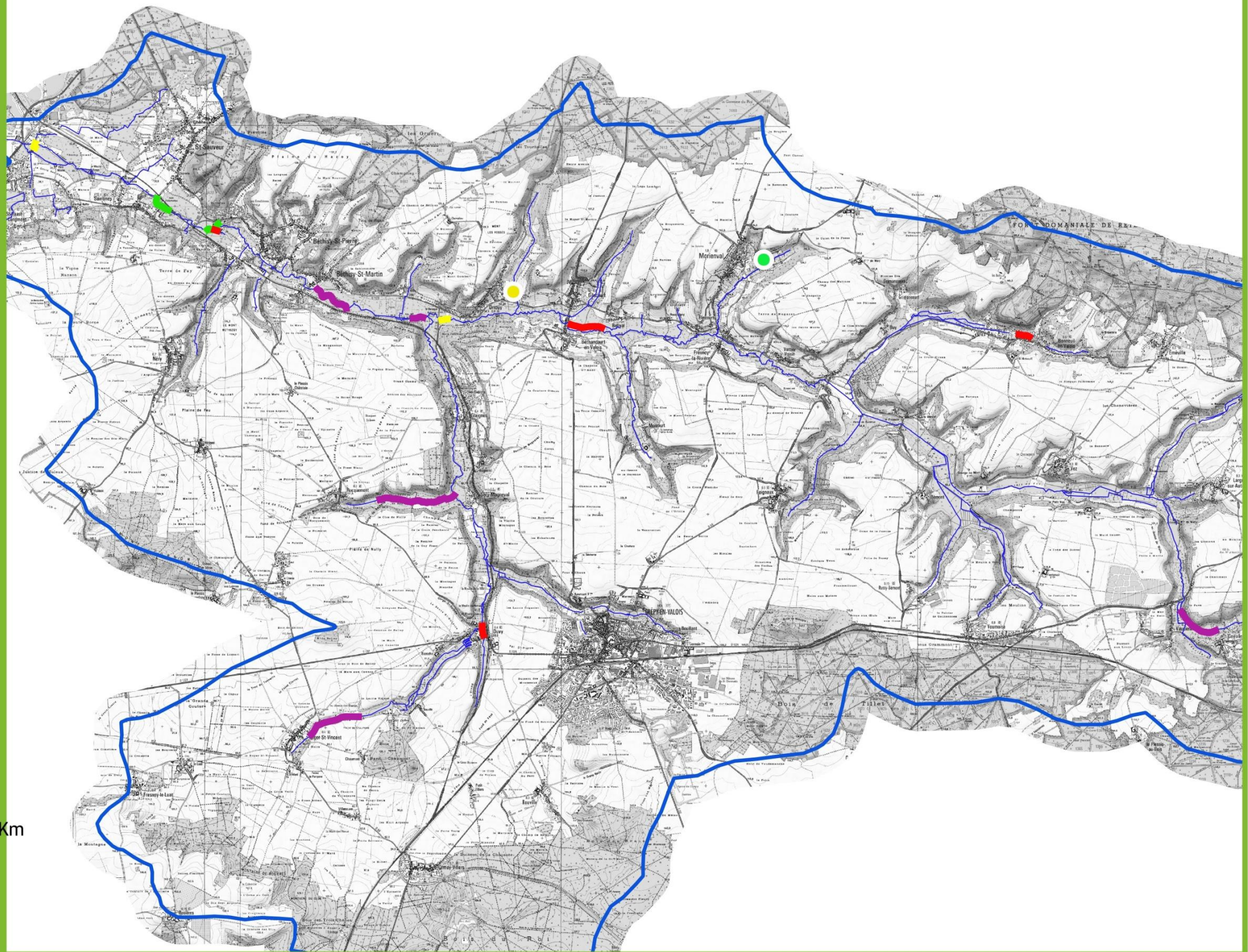
- Déflecteurs
- Epis
- Recharge granulométrique
- Renaturation
- Suppression de buse
- Aménagement de seuil
- Cours d'eau
- Limites du bassin versant



0 2.5 5 Km



Sources : SAGEBA
Réalisation : SAGEBA 01/2017



Carte 3: Localisation des travaux de restauration de rivière



- Sur le ru Saint-Mard à Auger-Saint-Vincent

Le ru Saint-Mard a été aménagé en deux secteurs. 30 épis déflecteurs en génie végétal ont été mis en place sur le secteur amont surlarge et 50 épis déflecteurs sur le secteur aval moins large mais toujours aussi lentique et colmaté. L'ensemble du linéaire restauré représente 420m.



Photo 10 : Epis déflecteurs sur le ru Saint-Mard

- Recharge granulométrique sur l'Automne à Saintines, Néry et Béthisy-Saint-Pierre



Photo 11 : Recharge granulométrique sur l'Automne

Deux secteurs de l'Automne ont été identifiés comme favorables pour la fraie de la truite. Ces secteurs relativement lotiques (rapides) ne présentaient pas un substrat suffisamment adapté et mobilisable pour constituer des frayères fonctionnelles. Il a été déversé 120m³ d'un mélange de graviers calcaires lavés et roulés (6-20mm et 20-40mm) à plusieurs endroits afin qu'ils se répartissent naturellement sous l'action de l'eau.

- Restauration de la continuité écologique :
 - Du ru de Bonneuil à Fresnoy-la-Rivière

A la suite de l'aménagement de 2015 (pose de blocs et recharge en cailloux) sur sa partie aval, le ru de Bonneuil s'est ajusté et un nouveau pallier s'est dessiné en amont du précédent. Ce dernier constituait également une rupture de la continuité écologique. De la même manière, un aménagement en blocs et en cailloux a été réalisé afin de retrouver une pente plus douce permettant une continuité écologique.

- Du ru Coulant à Morienvall

Un ancien franchissement constitué de pierres plates constituait un frein aux écoulements et à la continuité écologique. Il a été démantelé et le cours d'eau a pu retrouver son profil d'origine.



Photo 12 : Réouverture du ru Coulant

- Du ru Visery à Orrouy

Le lavoir communal d'Orrouy constituait un obstacle de par la présence d'un seuil maçonné à l'entrée. Ce seuil a été arasé afin de supprimer la chute. Une recharge en cailloux (6-20mm) a été déversée en amont et au droit de l'ouvrage afin de stabiliser le lit et d'éviter toute érosion occasionnée par l'adaptation du cours d'eau à son nouveau profil. La circulation des poissons et des sédiments est de nouveau libre.



Photo 13 : Lavoir d'Orrouy après l'arasement du seuil et la mise en place de la recharge en cailloux

- **Restauration hydromorphologique**

- du ru Vésio à Gilocourt

Le ru Vésio a été restauré sur 560m. Ce ru avait subi un curage et un recalibrage de son lit. Le gabarit n'était plus du tout adapté au débit du cours d'eau.

Les berges du secteur amont ont été retalutées en pente douce et le lit a été resserré par déblai-remblai. De légers méandres ont été dessinés. Les berges travaillées ont été protégées par un géotextile biodégradable en coco tissé puis ensemencées avec un mélange grainier « spécial berge ».

Le secteur aval a été aménagé avec 40 épis déflecteurs en génie végétal afin de redynamiser les écoulements. L'ensemble du linéaire a été rechargé en cailloux afin de reconstituer un fond dur graveleux.

Quelques chiffres :

- Arasement de 2 seuils, aménagement en blocs et recharge en matériaux graveleux
- Suppression d'un ouvrage de franchissement
- 270 m³ de graviers mis en place sur les différents cours d'eau restaurés
- Financement : 80% AESN, 20% SAGEBA

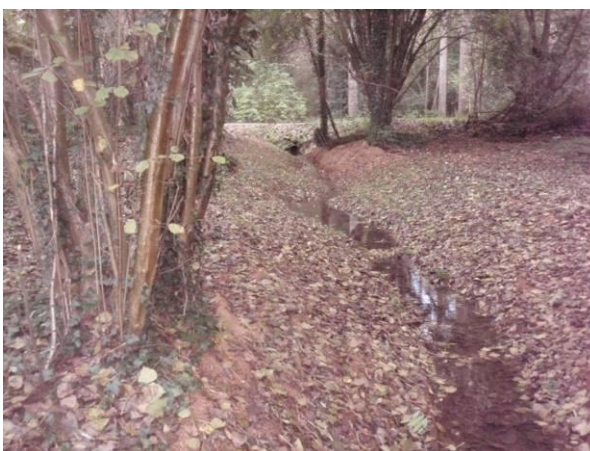


Photo 14: Ru Vésio avant (à gauche) et après les travaux (à droite)

- du ru Hironnelle à Béthisy-Saint-Pierre et Néry

Le ru Hironnelle est un affluent de l'Automne. Il s'écoule dans un marais très boisé où la lumière pénètre difficilement jusqu'au cours d'eau. Un travail de bucheronnage a été réalisé afin d'amener plus de lumière. Le bois mort en excès a été évacué du lit.

Dans les portions surlarges, des épis déflecteurs ont été réalisés. Enfin, une recharge en graviers (6-20mm) a été effectuée permettant la reconstitution d'un substrat plus grossier et plus attractif pour certaines espèces piscicoles (truite, chabot, vairon). Le linéaire restauré est de 170m.



Photo 15: Ru Hironnelle restauré

2) b) Typologie des travaux d'entretien du PPRE

L'entretien de la ripisylve permet de limiter la formation d'embâcles (bouchons formés par le bois mort) pouvant être à l'origine de blocage ou de débordements. Il s'agit d'élaguer les branches basses ou mortes, couper les arbres penchés ou instables. L'entretien intervient dans les secteurs où la végétation est relativement adaptée à la fois en diversité et en densité.

La restauration de la ripisylve consiste à rouvrir le cours d'eau qui, de part une végétation trop dense, n'a plus la lumière nécessaire pour qu'une vie aquatique favorable s'y développe (oxygénation de l'eau, développement d'herbiers aquatiques). Ainsi, un nombre plus important d'arbres ou d'arbustes sont coupés ou recépés permettant également un rajeunissement des sujets souvent vieillissants. Les essences indésirables comme les peupliers ou les résineux lorsqu'ils sont implantés trop proches des cours d'eau (6m) peuvent également faire l'objet d'une coupe.

Quelques chiffres :

23,300 Km de cours d'eau entretenus :

- 20,920 Km en entretien
- 2,380 Km en restauration

Essences indésirables retirés :

- 46 résineux
- 3 peupliers

Cours d'eau entretenus :

- Automne
- Ru de Feigneux
- Ru de Bonneuil
- Ru Richebourg
- Ru Mitoyen
- Ru Voisin
- Ru Gorge-Roux
- Ru Coulant
- Ru Ermitage
- Ru de Morcourt

Financement :

- AESN (40%)
- SAGEBA (25%)
- Entente Oise-Aisne (20%)
- Conseil Départemental (15%)

2) c) Travaux d'entretien du PPRE

- **Sur l'Automne :** Des travaux d'entretien et de restauration de la ripisylve ont été réalisés sur 8 450ml. Des saules ont été taillés pour former à terme des têtards. Plusieurs embâcles ont été traités. Les secteurs denses ont été restaurés afin d'amener de la lumière au cours d'eau. Des travaux d'élagage (branches basses, penchées ou cassées) et de recépage ont été réalisés sur l'ensemble du linéaire.



Photo 16: Jeunes saules taillés en têtard sur l'Automne



Photo 17 : Chablis avant et après intervention sur l'Automne

- **Sur le ru de Feigneux :** La ripisylve a fait l'objet d'un entretien léger (élagage).
- **Sur le ru de Bonneuil :** Trois secteurs nécessitaient d'être restaurés. Une végétation relativement dense avec beaucoup de bois mort a été entretenue sur l'amont. Sur le secteur médian, 25 résineux adultes ont été coupés car ils impactaient le cours d'eau (ombrage trop important, acidification du sol). Les troncs ont été évacués, les rémanents ont été broyés. En aval, un secteur comportant de nombreux chablis a été entretenu d'une manière importante. Le reste du linéaire a été entretenu plus légèrement.

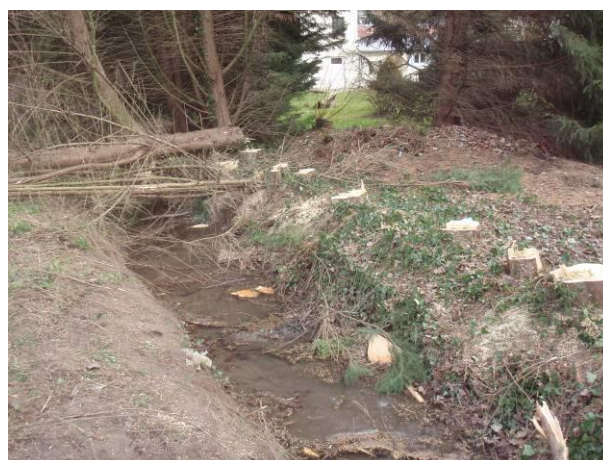


Photo 18: Résineux en cours d'abattage sur le ru de Bonneuil

Cours d'eau entretenus Année 2016

Légende

Cours d'eau

 Linéaire entretenu

 Autres cours d'eau

 SAGE Automne

Scan 25 de l'IGN sur la Picardie

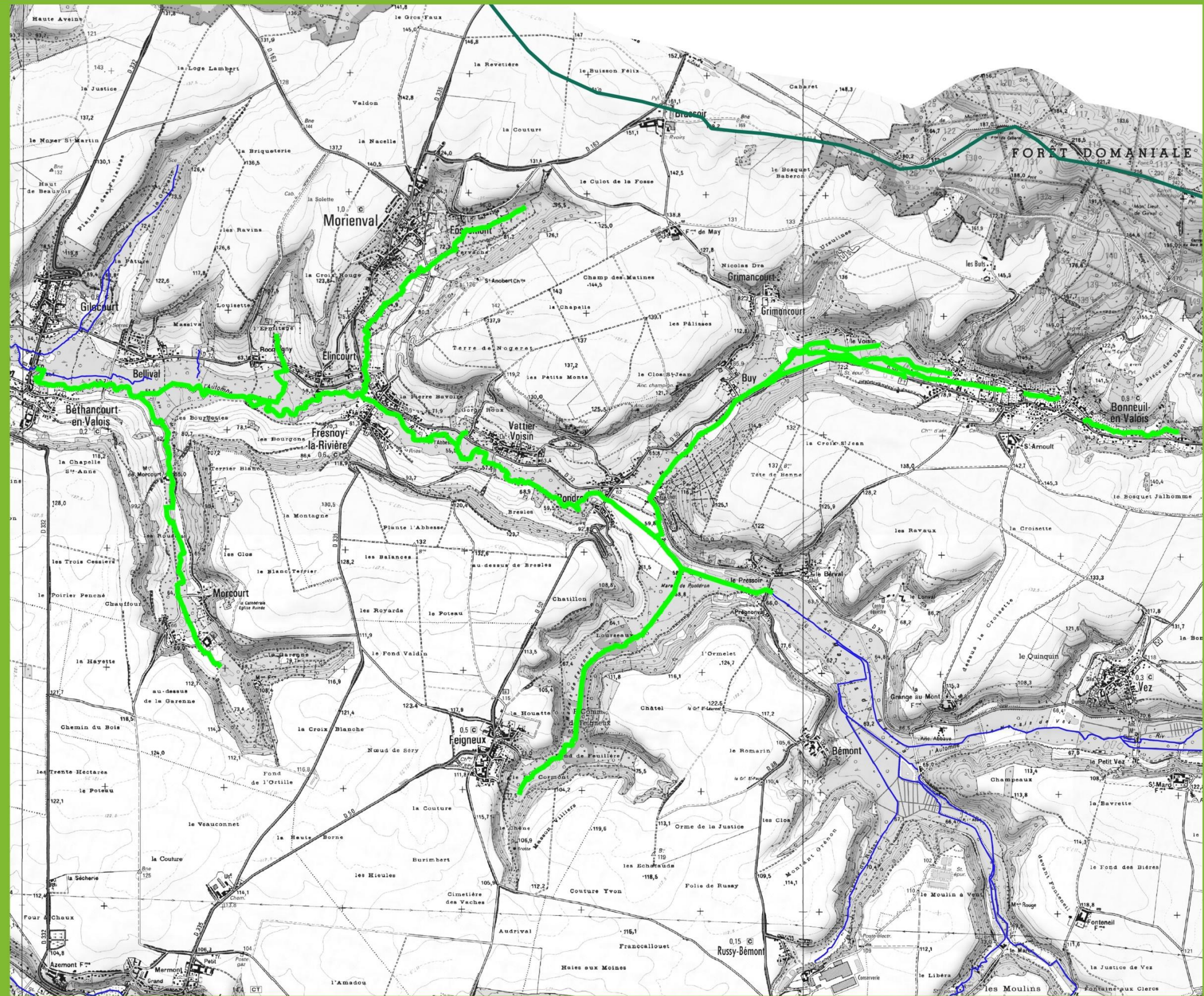


0 0.5 1 Km



Sources : SAGEBA

Réalisation : SAGEBA 01/2017



Carte 4 : Réseau hydrographique entretenu en 2016



- **Sur le ru Richebourg** : Entretien par élagage des branches basses et évacuation du bois mort du lit.
- **Sur le ru Mitoyen** : La ripisylve a été restaurée dans sa partie aval afin d'amener plus de lumière. Elle souffrait d'une absence d'entretien depuis de nombreuses années.
- **Sur le ru Voisin** : Un entretien léger a été réalisé sur l'ensemble du linéaire.
- **Sur le ru Gorge-Roux** : Ce petit affluent a été entretenu légèrement dans ce secteur classé en NATURA 2000.
- **Sur le ru Coulant** : Souffrant d'un manque d'entretien en particulier dans sa partie aval, une restauration a été entreprise pour évacuer le bois mort en excès et créer des trouées lumineuses. Un secteur planté de résineux a également été restauré (21 résineux coupés, broyés et évacués). 3 peupliers sénescents implantés en berge ont été abattus afin de prévenir d'une éventuelle chute.
- **Sur le ru Ermitage** : Un entretien léger par élagage et recépage a été effectué.
- **Sur le ru de Morcourt** : La ripisylve a été restaurée sur 2 secteurs (abattage, élagage, traitement des embâcles et des chablis). Le reste du linéaire a été entretenu par élagage et recépage.



Photo 19: Abattage en cours sur le ru de Morcourt

2) d) Etudes de restauration

- **Etude de renaturation des rus Moise et Noir**

Cette étude, débutée en 2014, porte sur la renaturation des rus Moise et Noir. La mise en service de la nouvelle station d'épuration de Vaumoise a eu lieu en juin 2015, permettant d'envisager concrètement la restauration du milieu naturel.

En 2016, L'étude n'a pas pu se poursuivre. La requête en référé-expertise demandé par un riverain s'est matérialisée par plusieurs réunions d'expertise aboutissant à un rapport établi par Monsieur l'Expert. Le SAGEBA a participé à l'ensemble de ces réunions ainsi qu'au suivi de la procédure.

En 2017, le SAGEBA prévoit d'avancer sur les aspects règlementaires de la prestation en attente de la finalisation de la procédure judiciaire.

- **Etude de restauration de milieux aquatiques : Reméandrage de l'Automne et renaturation de zones humides**

Sur le secteur du Berval, dans les communes de Bonneuil-en-Valois et de Russy-Bémont, une étude de maîtrise d'œuvre pour la restauration des cours d'eau et des zones humides a été lancée, menée par le bureau d'étude SAFEGE (SUEZ Consulting). L'objectif consiste à définir un projet de restauration des cours d'eau, en particulier le reméandrage de l'Automne.

La première phase de diagnostic s'est déroulée cette année. Pour le volet rivière, l'analyse des compartiments hydrauliques, hydromorphologiques et écologiques a permis de définir un état des lieux précis. Les premiers résultats montrent un milieu dégradé et impacté par les modifications hydrauliques anthropiques mais il en ressort un potentiel écologique intéressant (poissons et invertébrés) et une qualité des eaux satisfaisante.

Le volet zones humides a été réalisé en interne pour ce qui concernait l'évaluation des fonctionnalités de celles-ci et par le Conservatoire d'Espaces Naturels de Picardie pour la partie biodiversité. Ces deux diagnostics font état d'un milieu assez fonctionnel vis-à-vis de l'amélioration de la qualité de l'eau mais relativement peu intéressant du point de vue biodiversité. En revanche, le secteur montre de fortes potentialités sur ces deux aspects.



Photo 21: Pêche à l'électricité dans l'Automne sur le secteur du Berval

- **Etude de restauration du ru Ville**

Cette étude, menée par HYDROSPHERE, est intégrée dans le programme pluriannuel du SAGEBA. Elle a pour objectif de définir un scénario de restauration au stade avant-projet définitif. Une réunion publique a été organisée en amont afin de présenter les enjeux et les objectifs d'une telle étude auprès des élus et des propriétaires concernés.

Ce cours d'eau s'inscrit dans un contexte urbain très contraint. Le linéaire étudié représente 650m. La qualité d'habitat des berges et la continuité écologique sont les deux enjeux principaux pour lesquels des actions seront à mener. La phase de diagnostic a débuté avec les levés topographiques et les jaugeages ainsi que la concertation avec les propriétaires riverains.



Photo 22: Protections de berge non adaptées sur le ru Ville

2) e) Réseau d'alerte sur les pollutions et les atteintes au milieu

Lors d'investigations de terrain, une atteinte au milieu a été constatée. Le SAGEBA n'a pas de compétence de Police de l'Eau, et ne peut que signaler ces désordres auprès des services de l'Etat, Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) ou Direction Départementale des Territoires (DDT) selon les situations.

- **Mise en place de buses sur le ru de Morcourt**

Un propriétaire forestier de part et d'autres du ru de Morcourt (Commune de Feigneux) a mis en place des buses pour créer un accès dans l'objectif d'évacuer des arbres issus d'une exploitation (peupliers et frênes). Cet aménagement est soumis à déclaration auprès des services de l'Etat en charge de la police de l'Eau, sur lequel la CLE émet un avis. Aucun document n'a été déposé dans ce sens. Bien que ces aménagements puissent être considérés comme temporaires, aucune volonté de remettre en état les lieux n'a été exprimée de la part du propriétaire. De plus, des effets négatifs sont d'ores et déjà constatés sur le cours d'eau, comme la rupture de la continuité ou ralentissement du courant. Ces travaux illégaux ont été constatés en mars 2016 et une procédure a été lancée par les services de l'Etat afin de régulariser cette situation.



Photo 23: Buse sur le ru de Morcourt

- **Travaux illégaux à Bonneuil-en-Valois**

Un comblement de cours d'eau a été réalisé illégalement sur le ru Voisin (affluent du ru de Bonneuil). L'information sur ces travaux a été transmise aux services de la Police de l'Eau en 2015 et des relances ont été effectuées en 2016 pour favoriser la remise en état du site.

II. 3) Actions sur les zones humides

3) a) Cartographie des zones humides

- **Vérifications de terrain**

Les vérifications de terrain des zones humides se sont poursuivies cette année principalement sur les zones de doute restantes. Quelques communes ont également sollicité le SAGEBA pour effectuer des vérifications sur des zones non sélectionnées à la base. **49 secteurs** représentant pratiquement **81 ha** ont ainsi été visités. Sur les 49 sites vérifiés, **140 sondages pédologiques** ont été réalisés.

Les élus de chaque commune ont été conviés sur le terrain afin que leur soit expliquée la méthodologie d'inventaire de terrain des zones humides. Cette année encore, la présence d'élus lors de ces retours a été très positive, permettant d'aborder directement les critères de délimitation des zones humides et de rappeler l'intérêt de leur protection.

Les modifications effectuées ont permis de compléter la cartographie des zones humides du bassin versant et de lui faire gagner en cohérence.

Au total, 10,59 ha de zones humides ont été rajoutés à la carte et 4,14 ha ont été retirés.

Quelques chiffres :

1763 ha de zones humides

49 sites revus en 2016, soit 81 ha

140 sondages pédologiques réalisés

10 ha de zones humides rajoutés

4 ha de zones humides retirées

Chaque commune sur laquelle des vérifications ont été opérées a reçu une fiche par site présentant une cartographie avant/après, une description du site, de la végétation et des sondages pédologiques réalisés ainsi qu'un commentaire visant souvent à expliquer la délimitation. Une **carte interactive** des zones humides est disponible sur le site internet du SAGEBA, accompagnée d'un paragraphe présentant rapidement les enjeux liés aux zones humides. Cette carte est mise à jour en fonction des modifications apportées à la cartographie.

3) b) Accompagnement à la restauration de zone humide

Plusieurs propriétaires et/ou exploitants de zones humides ont été rencontrés cette année dans l'objectif de faire émerger des projets de restauration ou de valorisation des zones humides :

- Une propriétaire située sur la commune de Saintines est intéressée pour remettre en état une petite parcelle drainée par des fossés.
- Un propriétaire sur la commune de Morienvall qui souhaite faire pâturer des animaux dans une parcelle humide et qui s'orienterait vers l'utilisation de buffles d'eau.
- Dans le cadre du projet de restauration des zones humides et de reméandrage de la rivière au Berval, le propriétaire du site a été accompagné sur les marais de Sacy afin de lui présenter l'expérience de pâturage en zone humide par des buffles d'eau.

- La commune de Crépy-en-Valois a sollicité les services du SAGEBA pour faire le point sur les aménagements souhaitables au niveau du parc de Géresme sur les volets cours d'eau, étang et zones humides.

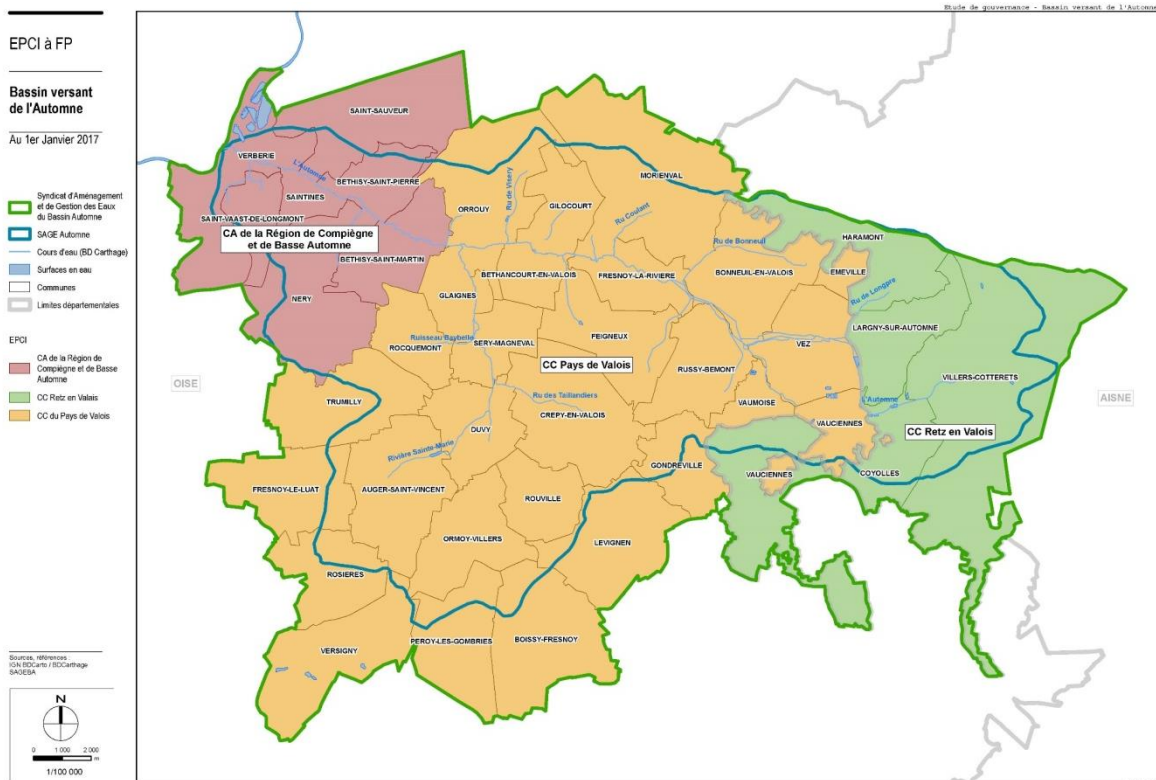
3) c) Hiérarchisation des zones humides de la vallée de l'Automne

Le travail de **hiérarchisation des zones humides** de la vallée de l'Automne a été lancé, en concertation avec les membres de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Automne. Les objectifs globaux de la démarche, les moyens méthodologiques disponibles et les premiers éléments tests ont été présentés en commission « zones humides » le 30 juin 2016.

L'objectif de la démarche est d'identifier les secteurs humides à protéger ou restaurer en priorité à cause de leur importance ou des menaces qui pèsent sur ces milieux. La méthodologie proposée s'articule autour de 3 éléments :

- **L'identification des territoires à enjeux.** Il s'agit des secteurs qui jouent un rôle important dans l'atteinte des objectifs fixés par le SAGE. Il peut s'agir par exemple de secteurs situés à l'intérieur de périmètres de protection de captages d'eau potable ou encore de secteurs participant à la recharge de nappes phréatiques.
- **L'identification des fonctions des zones humides.** Identifier les fonctions des zones humides permettra, par croisement avec les territoires à enjeux, d'identifier les zones humides qui remplissent un rôle important pour l'atteinte des objectifs du SAGE. Ce travail permettra également de "pointer" les secteurs où les fonctionnalités des zones humides sont dégradées et mériteraient d'être restaurées. Des retours de terrain seront certainement nécessaires pour cette partie.
- **L'identification des menaces.** Cette étape devra faire ressortir les secteurs sur lesquels une menace pèse sur les zones humides. Par croisement avec les secteurs à enjeux et les secteurs fonctionnels elle permettra de localiser les secteurs où une protection des zones humides serait intéressante à mettre en place.

III. Gouvernance



Suite aux évolutions réglementaires sur les compétences des collectivités, et plus particulièrement la compétence Gestion des Milieux Aquatiques et Protection des Inondations (GEMAPI), le SAGEBA a poursuivi la concertation liée à son étude de gouvernance. A compter du 1^{er} janvier 2018, cette compétence actuellement facultative, va devenir obligatoire et sera automatiquement transmise aux communautés de communes et d'agglomération. Le SAGEBA étant un syndicat intercommunal, il se doit d'évoluer en syndicat mixte doté de statuts adaptés aux compétences que les EPCI à FP décideront de lui transférer.

En 2016, un comité de pilotage s'est réuni pour permettre aux intercommunalités de faire mieux appréhender le contexte de cette évolution et de faire remonter leurs questions. Certaines intercommunalités devant fusionner au 1^{er} janvier 2017, aucun positionnement politique sur les compétences et l'administration du futur syndicat n'a été acté. L'année 2017 sera chargée sur cette thématique, car les communautés de communes et d'agglomération devront acter leurs choix sur la GEMAPI et les missions facultatives, tout en décidant du mode d'administration politique et financier du SAGEBA à l'horizon 2018.

IV. Communication

En 2016, plusieurs actions de communication ont été mise en place par le SAGEBA. Cette année, une part importante de la communication a été axée sur les travaux réalisés.

IV. 1) Site Internet et réseaux sociaux

En 2016, la fréquence des publications postées sur le site internet ou la page Facebook du SAGEBA ont fortement augmenté. Au total 30 articles ont été publiés sur le site Internet du SAGEBA. Entre fin août et fin octobre, 11 articles ont été spécifiquement dédiés aux travaux réalisés lors de la 2^{ème} tranche de restauration des cours d'eau. Chaque article, accompagné de photos, expliquait rapidement les techniques utilisées et l'objectif des travaux au niveau local. Le SAGEBA dispose également d'un compte Twitter depuis décembre 2016, vous pouvez nous retrouver en 140 caractères @Sageba_Automne.

IV. 2) Journée techniques

2) a) Sur les travaux de restauration

Une journée à destinations des élus du SAGEBA a été organisée le 8 novembre sur le thème des travaux en rivières. L'objectif était de présenter les travaux réalisés lors des deux premières tranches de restauration des cours d'eau du bassin versant. Une vingtaine d'élus étaient présents.



Photo 24: Journée sur les travaux en rivière

2) b) Sur les captages d'Auger-saint-Vincent



Photo 25: Journée sur les captages d'Auger-Saint-Vincent

Une journée sur le thème des actions menées pour améliorer la qualité de l'eau des captages d'Auger-saint-Vincent a été organisée le 23 juin 2016 à la ferme de Guy Vanlerberghe à Rosières. Cette journée était ouverte à tous : élus, partenaires, agriculteurs, habitants ont répondu présents puisqu'une centaine de personnes sont venues. La matinée a été consacrée à des présentations et des échanges en salle et l'après-midi à des visites sur site et des démonstrations de matériel.

IV. 3) Supports de communication

Le SAGEBA a élaboré plusieurs supports de communication :

- Une gazette du SAGEBA sur le thème de la préservation de la qualité de l'eau des captages d'Auger-Saint-Vincent ;
- Une gazette sur l'étude de reméandrage et la restauration des zones humides au Berval ;
- Une plaquette intitulée "Zones humides et aménagements" visant à éclairer les porteurs de projet qui seraient concernés par des aménagements en zone humide ;
- 16 panneaux au format A3 plastifiés présentant les actions du SAGEBA et les objectifs du SAGE de l'automne
- Des articles à destinations des communes sur lesquelles des travaux ont été réalisés en 2016. Chaque article reprenait les opérations réalisées sur la collectivité et celle-ci pouvait contacter le SAGEBA pour faire modifier l'article afin de l'insérer au mieux dans un bulletin communal ou sur son site internet.



Figure 4: Panneau de présentation du SAGEBA

2 projets importants ont été lancés pour réaliser des supports de communication modernes :

- Le prestataire pour la **réalisation de deux films** a été choisi. Le premier film sur le rôle du SAGEBA et ses actions pour la protection de l'eau et des milieux aquatiques est prévu pour 2017, le second, qui traitera du projet de restauration des cours d'eau et des zones humides au Berval débutera en 2017 et se poursuivra tout au long de l'avancée du projet.
- La création de **panneaux type roll-up** a commencé avec notre partenaire Smartson. Les 9 panneaux prévus doivent être réalisés courant 2017. L'objectif est de mettre en avant le travail et les actions du SAGEBA

IV. 4) Exposition du concours photo du SAGEBA



Photo 26: Exposition photos du SAGEBA à Béthisy-Saint-Martin

Les photos du concours photo organisée en 2015 sur le thème "*L'Automne, un regard, des paysages*" sont disponibles sous forme d'exposition pour les communes souhaitant les exposer. En 2016, les photos ont été exposées aux bibliothèques de Bonneuil-en-Valois et de Vez ainsi qu'à l'église de Béthisy-Saint-Martin lors du festival des 35 clochers.

IV. 5) Interventions diverses

5) a) Auprès des scolaires

Le SAGEBA a été sollicité à deux reprises pour intervenir auprès d'un public d'enfants scolarisés sur le territoire.

Sur la commune de Morierval, le SAGEBA est intervenu auprès d'élèves de l'école maternelle (moyenne et grande section) durant la semaine de l'eau organisée par les institutrices. Une première demi-journée était axée sur la découverte de la faune et de la flore des rivières et des zones humides. Pour la deuxième demi-journée à laquelle le SAGEBA était présent, l'animation était dirigée sur la pollution de l'eau. Au cours de ces deux demi-journées, 30 élèves étaient présents à chaque fois.

Sur la commune de Feigneux, l'intervention du SAGEBA s'est faite durant le Temps d'Accueil Périscolaire des élèves de l'école primaire, auprès de 8 élèves. Comme ils avaient la volonté de réaliser un reportage, l'animation a été construite sous la forme d'une interview où l'équipe du SAGEBA répondait aux questions des enfants. Cette animation a permis de présenter les différentes actions du SAGEBA visant à améliorer la qualité des rivières et des zones humides.

5) b) Auprès des autres acteurs

Des soirées des « jardins s'emmêlent » sont organisées par l'URCPIE de Picardie sur plusieurs communes du bassin versant. Elles ont pour objectif de sensibiliser les jardiniers amateurs à réduire l'utilisation des produits phytosanitaires. En 2016, de nouvelles animations se sont déroulées, que ce soient des soirées ou des ateliers sur le jardinage au naturel, ou encore la formation d'ambassadeurs du jardinage au naturel.

Le SAGEBA a également participé le 29 novembre à une demi-journée d'information et de partage d'expériences organisée par la Direction Départementale des Territoires sur les captages prioritaires. L'objectif était de présenter aux élus et agriculteurs présents les avancées opérées par la concertation sur le périmètre du Bassin d'Alimentation des Captages d'Auger-Saint-Vincent. Le préfet avait invité le syndicat à intervenir suite au classement en captage exemplaire du territoire par le préfet Seine-Normandie.

